

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

*Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 7
Nbre de représenté(s) : 2
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 2*

*Date de convocation : 12/10/2017
Date d'affichage : 31/10/2017*

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal du 17 octobre 2017

Le dix-sept octobre deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

Etaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - M. BINET Frédéric - M. CARON Yves
Mme CHAVERON Colette - M. GAUDRILLER Patrick - M. SALOME
Marc - M. WALLET Jacky

Etaient représentés : M. BOILEAU Florent (Pouvoir à M. SALOME Marc) - M. PERRIN
Sébastien (Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie)

Etaient absentes/excusées : Mme CADET Vinciane - Mme DELAVENNE Fabienne

M. SALOME Marc est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Remboursement à hauteur de 50% de frais avancés par la société de
chasse « Les Ulysses » pour l'achat de haies**

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 7 février 2017, il a été discuté d'une opération mise en place par la Fédération des Chasseurs de la Somme contre l'érosion des sols, la préservation de la biodiversité et l'amélioration de la qualité paysagère par la plantation de haies. Aussi, le Président de la société de chasse « Les Ulysses » de Domart-sur-la-Luce se proposait d'acheter les kits de haies et la commune prenait en charge à hauteur de 50 %.

Le Maire présente au Conseil Municipal la facture de 4 kits de haies d'un montant de 120,00 € TTC réglée par M. PILLON François, Président de la société de chasse « Les Ulysses ».

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à rembourser à hauteur de 50 % les dépenses avancées par la société de chasse « Les Ulysses ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le remboursement.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Frédéric BINET